NETTOYANT DE FLUX POUR CARTES PC **4140-LIQUID**

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : Nettoyant de Flux Pour Cartes PC

Autres Moyens d'Identification : 4140

Nº de Pièces Connexes : 4140-50ML, 4140-1L, 4140-4L, 4140-20L, 4140-P

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoyant de flux pour les composantes électroniques

Usage contre-indiqué : Non disponible

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

Fabricant
MG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADA

☎	+1-800-340-0772	☎	+1-905-331-1396
FAX	+1-800-340-0773	**FAX**	+1-905-331-2682
COURRIEL	support@mgchemicals.com	**COURRIEL**	info@mgchemicals.com
WEB	www.mgchemicals.com		

COURRIEL (Personne Compétente**):** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)
USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au ***+1-866-519-4752*** or ***+1-760-476-3962***
(Code d'accès : 335388)

Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7
CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au ***+1-613-996-6666*** ou par cellulaire ****666***

Section 2 : Identification des Dangers

Classification des Matériaux Chimiques Dangereux

Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquide Inflammable	2	Danger	Flamme
Irritation Oculaire	2	Attention	Exclamation

Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	**DANGER**
Symboles	**Mention de Danger**
	H225 : Liquide et vapeur extrêmement inflammable
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
Prévention	**Conseils de Prudence**
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Suite de section sur la page suivante

Continuation…

Prévention	**Conseils de Prudence**
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Intervention	**Conseils de Prudence**
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Stockage	**Conseils de Prudence**
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination	**Conseils de Prudence**
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	**Mention de Danger/Conseils de Prudence**	**Mention de Danger**	**Symboles**
Dégraisse la peau	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients

No. CAS	**Nom Chimique**	**%(poids)**
64-17-5	éthanol	94%
67-63-0	propan-2-ol [a)]	5%
141-78-6	acétate d'éthyle	1.5%

a) Aussi connu sous le nom isopropanol ou alcool isopropylique (IPA).

Section 4 : Premiers Soins

Condition d'Exposition	*Code SGH: Conseils de Prudence*
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)	P303 + P361 + P353, P363
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—rougeur, peau sèche*
Intervention	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	P305 + P351 + P338, P337 + P313
Symptômes Immédiat	*rougeur, irritation, larmoiement, douleur*
Intervention	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical or consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION	P304 + P340
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—faible étourdissement, faible somnolence, toux, maux de tête*
Intervention	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS D'INGESTION	P301 + P330, P331
Symptômes Immédiat	*Faible toxicité—somnolence, étourdissement, trouble d'élocution, nausée, vomissement, maux de tête*
Intervention	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

Moyens d'extinctions	En cas de feux : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
Danger Spécifiques	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
Produits de Combustion	Produit des oxydes de carbone (CO, CO_2)
Pompier	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Méthode de Confinement	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
Méthode de Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matérielle absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant ou essuyer avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Méthode d'Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention

Tenir hors de portée des enfants.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Manutention

Porter des gants de protections, des vêtements de protection, et des équipements de protection des yeux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle

Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
éthanol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	1 000 ppm 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi Non établi 1 000 ppm	Non établi Non établi Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm Non établi
propan-2-ol	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	200 ppm 400 ppm 200 ppm 200 ppm 200 ppm 400 ppm	400 ppm Non établi 400 ppm 400 ppm 400 ppm 500 ppm
acétate d'éthyle	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	400 ppm 400 ppm 400 ppm 150 ppm 400 ppm 400 ppm	Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH[1], d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

Paramètres de Contrôles

Ventilation Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

Suite de section sur la page suivante

Equipment de Protection Individuelle

Protection des yeux	Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées. **RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.
Protection de la Peau	En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle, caoutchouc fluoré, ou d'autres gants chimiquement résistant. Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.
Protection Respiratoire	Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques. Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome. **RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	**Limite Inférieure d'Inflammabilité** b)	3%
Apparence	Incolore	**Limite Supérieure d'Inflammabilité** b)	18.5%
Odeur	Comme l'alcool	**Pression de Vapeur @ 20 °C** b)	5.9 hPa [44 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	**Densité de Vapeur**	≥1.6 (Air =1)
pH	Non disponible	**Densité Relative @25 °C**	0.79
Point de Fusion/ Point de Congélation	Non disponible	**Solubilité Dans l'Eau**	Complètement miscible
Point Initial d'Ébullition	≥78 °C [≥174 °F]	**Coefficient de Partage n-octanol/eau**	Non disponible
Point d'Éclair a)	13 °C [55 °F]	**Température d'Auto-inflammation** c)	≥363 °C [≥685 °F]
Taux d'Évaporation	Non disponible	**Température de Décomposition**	Non disponible
Inflammabilité	Inflammable	**Viscosité @40 °C**	<20.5 mm^2/s

a) Valeur coupelle fermée Tag.
b) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier.
c) Valeur basée sur l'éthanol, qui est le constituent avec la plus basse valeur d'auto-inflammation.

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Flammes nues, étincelles, autres sources d'ignition et substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, acides forts, bases fortes
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques

Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

Yeux	Provoque une irritation sévère, de la douleur, du larmoiement, et de la rougeur.
Peau	Peut provoquer de la rougeur et de la peau sèche.
Inhalation	Peut provoquer de l'étourdissement, de la somnolence de la toux ou des maux de tête.
Ingestion	Provoque de la somnolence, l'étourdissement, des troubles d'élocution, de la nausée, du vomissement, et des maux de tête.
Chronique	L'exposition prolongée et répétée peut causer peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
éthanol	7 060 mg/kg Rat	Non disponible	124 700 mg/m^3 4 h Rat
propan-2-ol	4 700 mg/kg Rat	12 800 mg/kg Lapin	16 000 ppm 8 h Rat
acétate d'éthyle	5 620 mg/kg Rat	>20 000 µL/kg Lapin	45 g/m^3 2 h Mouse

Note : Les limites toxicologiques des bases de données d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

Suite de section sur la page suivante

Autre Effets Toxiques

Corrosion/irritation de la peau	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions/irritation des yeux	L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle sont des irritants oculaires graves connus.
Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité (risque de cancer)	Sauf pour l'éthanol, aucun ingrédient n'est répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP. Les preuves de cancérogénicité pour l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** C.I.R.C Groupe 1 : Cancérogène pour l'homme lorsque consommés comme boisson ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme. CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme carcinogène lorsque consommés comme boisson NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié
Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)	Les preuves de toxicité pour la reproduction de l'éthanol se rapporte à la consommation excessive de boissons alcoolisées, et ne concerne pas les risques d'exposition lorsqu'ils sont utilisés dans le lieu de travail ou comme un produit de consommation non-comestible. Par inhalation, aucuns effets sur la fertilité ou sur le développement ne sont observés pour des niveaux d'expositions de jusqu'à 16 000 ppm. **Éthanol [No. CAS 64-17-5]** CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertorié comme toxique pour la reproduction lorsque consommés comme boisson.

Suite de section sur la page suivante

Tératogénicité (risque pour la malformation des fœtus)	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Une consommation excessive d'éthanol présente des risques pour le nouveau-né.
Toxique pour certains organes cibles — exposition unique	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. L'exposition à l'éthanol, le propane-2-ol et l'acétate d'éthyle peut affecter le système nerveux central et provoquer une somnolence, des étourdissements et des effets narcotiques.
Toxique pour certains organes cibles — exposition répétées	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger d'aspiration	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (http://echa.europa.eu) et d'autres sources fiables.

L'éthanol, le propan-2-ol et l'acétate d'éthyle ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement (avec des CL50 minimal de >100 mg/L.

- L'éthanol est biodégradable, avec un CL50 minimale >1 000 mg/L pour les poissons, les invertébrés, et les algues.
- Le propan-2-ol a un CL50 96 h minimale de 9 640 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CE50 24 h de 5 102 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 24 h de >2 000 mg/L pour Desmodesmus subspicatus (algues vertes).
- L'acétate d'éthyle est biodégradable, avec un CL50 96 h minimale de ≥220 mg/L pour la tête-de-boule (Pimephales promelas); CL50 48 h de 560 mg/L et CE50 24 h de 2 300 mg/L Daphnia magna (Puce d'eau); et un CE50 72 h 1 800 mg/L pour Selenastrum.

Écotoxicité Aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

Écotoxicité Chronique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Biodégradation

Présumé comme étant biodégradable. Les constituants volatils s'oxydent rapidement dans l'air par réaction photochimique.

Autres Effets

Contenu de Composé Organique Volatile (COV) réglementé selon les autorités Américaines (EPA) et Canadiennes (LCPE).

COV = 100% [791 g/L]

Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport

Voie Terrestre

Référer aux Règlements TMD (Règlementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185)**.**

Tailles de 1 L ou moins	Tailles supérieures à 1 L
4140-50ML, 4140-1L, 4140-P **Quantité Limitée**	*4140-4L, 4140-20L* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Suite de section sur la page suivante

Voie Aérienne

Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.

Tailles de 0.5 L ou moins	Tailles jusqu'à 5 L (passager) ou 60 L (fret)
4140-50ML, 4140-P **Quantité Limitée** Qté Net Max/Pqt Extérieur= 1 L 	*4140-1L, 4140-4L, 4140-20L* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Voie Maritime

Référer au Règlement IMDG.

Tailles de 1 L ou moins	Tailles supérieur à 1 L
4140-50ML, 4140-1L, 4140-P **Quantité Limitée** 	*4140-4L, 4140-20L* **Numéro UN** : UN1987 **Appellation Réglementaire** : ALCOOLS, N.S.A. (Éthanol, Isopropanol) **Classe :** 3 **Groupe d'Emballage** : II **Polluant Marin :** Non

Note: **L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement <u>formé et certifié</u>.**

Section 15 : Information sur la Réglementation

Canada

Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

Suite de section sur la page suivante

USA

Autres Classifications

Codes® HMIS

SANTÉ :	* 2
INFLAMMABILITÉ :	3
RISQUE PHYSIQUE :	0
PROTECTION PERSONELLE :	

CODES 704 NFPA®

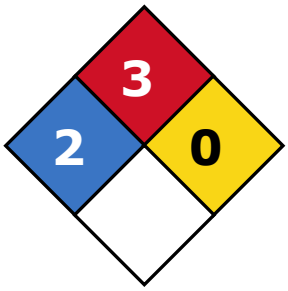

Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :
0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

CAA (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances répertoriées comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du 7% isopropanol qui est assujettie aux exigences de déclaration de la section '313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372'.

Ce produit contient de l'acétate d'éthyle (No. CAS 141-78-6), qui est assujettie sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, révision Sept 2, 2011, É.-U.).

Bien que de l'éthanol est présent dans ce produit, l'avertissement de la Proposition 65 ne s'applique PAS car ce produit n'est pas d'une boisson alcoolisée.

Suite de section sur la page suivante

Europe

RoHS (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette règlementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département des Affaires Réglementaires
Date de Révision	17 avril 2024
Annule et Remplace	13 mars 2020

Changement Effectué : Modification de la date de révision.

Références

1) ACGIH *2024 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices*, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2024).

Suite de section sur la page suivante

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = *IARC)*
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal *Publiée* (en anglais = *LCLo*)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale *Publiée* (en anglais = *TCLo*)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347–193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'usager de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.